

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26 août 2016	17h02	16.354	DFS
Annule et remplace				

9

Auteur(s) : Groupe UDC		
Titre : Redevance (impôt sur les frontaliers) 2015		
Contenu :		
<p>En application de la convention Franco-Suisse de 1983, les frontaliers sont imposés par leur pays de résidence – la France – qui reverse 4,5% de la masse salariale à la Suisse, l'échéance étant le 30 juin.</p> <p>1. Le Conseil d'État peut-il nous indiquer si la redevance (impôt) 2015 a été versée à la Suisse, respectivement au canton de Neuchâtel ?</p> <p>2. Si oui, à combien se monte cette redevance ? Est-elle en augmentation par rapport à 2014 ?</p> <p>3. Si non, que compte faire le Conseil d'État pour récupérer son dû ? Quel est le taux pour l'intérêt moratoire ?</p>		
Réponse écrite demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Stephan Moser		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Bernhard Wenger	Marc Schafroth	Alexandre Willener
Patricia Wenger	Damien Schär	Manfred Neuenschwander
Danielle Borer	Mikaël Dubois	Marc-André Bugnon
Sylvia Schulé		